



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le seize février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Thierry DARPHIN, Maire.

Présents : Thierry DARPHIN ; Pascal PERSIGNY ; Christine SOLDATI ; Françoise RABIET ; Jérémie DEHEE ; Martine KAISER ; Fabrice LESCURE ; Aline LALLEMAND ; Edith SMET ; Liliane CARDINAL ; Bernadette DECLAS ; Chantal PERRIER ; Jean-François BRIGAND ; Marc CUCHE ; Gaël LE BOURVA ; Sabine NAIGEON ; Cécile STAIGER ; Stephen DALOZ ; Alain AUFFRET ; Denis ORRY ; Dominique LETOUZEY ; Sylvie CHAUVINEAU ; Gilles PASSEREAU ; Antoine DELEGUE.

Excusés : Vincent SAUVAGEOT donne procuration à Thierry DARPHIN ; Jean-Pierre LATOUCHE donne procuration à Pascal PERSIGNY ; Olivier BURDIN donne procuration à Sabine NAIGEON.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Sabine NAIGEON, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 janvier 2016.

Marchés publics

1. Adhésion au groupement de commandes voirie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner mandat à la Communauté de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon (COVATI) pour les prestations d'entretien de la voirie sur le territoire de la commune d'Is-sur-Tille pour la période 2016-2018 ;

2. Attribution des marchés pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la Mairie

Vu le rapport d'analyse issu de la consultation passée sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA), le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix des entreprises,

Urbanisme

3. Droit de Préemption urbain

Le Conseil municipal, donne acte à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner présentées.

Domaine et Patrimoine

4. Acquisitions foncières

Le Maire informe le conseil que les propriétaires des parcelles AM 28, 270, 18, 19 et 20 ont fait part de leur souhait de les mettre en vente.

Ces parcelles sont situées dans la zone AUh2 du plan local d'urbanisme. La vocation de ce secteur est de permettre à court ou moyen terme le développement urbain de la commune en accueillant principalement des logements. Les parcelles ne peuvent faire l'objet que d'un aménagement d'ensemble, excluant ainsi tout projet individuel.

Par conséquent, la commune mène une politique d'acquisition sur cette zone, au fur et à mesure des opportunités afin, à terme, de maîtriser l'aménagement global du site.

Par ailleurs le propriétaire de la parcelle AM 203 a également fait part de son souhait de vendre son terrain. Au regard de l'intérêt pour la commune de maîtriser le foncier sur ce secteur de la commune, il est opportun de s'en porter acquéreur.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles listées ci-dessus

5. Convention avec l'UDMJC 21 : circuit cinéma saison 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune est inscrite dans le circuit cinéma itinérant en milieu rural géré par l'Union Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture de Côte-d'Or.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention bipartite, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune au circuit cinéma itinérant en milieu rural, telle que définie dans le projet de convention.

Personnel

6. Modification du tableau des effectifs

Il est proposé au Conseil de créer les postes suivants :

- Un poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps complet au service Espaces verts
- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet au service Bâtiments

Ainsi que la suppression d'un poste :

- Un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet au service Bâtiments

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création et la suppression des postes définis ci-dessus, avec effet au 1^{er} mars 2016.

Intercommunalité

7. Modification des statuts du SICECO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Comité du SICECO a adopté une modification de ses Statuts.

Cette révision vise deux objectifs :

- Etendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires,
- Permettre aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 16 décembre 2015

Finances

Affaires générales

8. Modification de la convention de prestations de services avec la COVATI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la convention de prestation de services signée avec la COVATI dans le cadre de l'entretien des équipements.

Afin d'intégrer de nouvelles prestations réalisées pour le compte de la COVATI, il est nécessaire de signer un avenant à la convention initiale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'application et les conditions de mise en œuvre, telle que définie dans le projet d'avenant.

9. Tarif d'entrée au thé dansant

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la mairie organisera en 2016 deux thés dansants.

Ces manifestations, ouvertes à tous et animées par un orchestre, se dérouleront à la salle des Capucins.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de fixer le droit d'entrée de ces après-midis.

Il propose la somme de 8 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tarif de 8 € pour l'organisation des thés dansants en 2016.

Service de l'eau

10. Reprise anticipée du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte, la reprise anticipée des résultats du service de l'eau.

11. Budget primitif 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix « pour » et 5 voix contre, approuve le projet de budget primitif 2016 du service de l'eau.

Service de l'assainissement

12. Reprise anticipée du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte, la reprise anticipée des résultats du service de l'assainissement.

13. Budget primitif 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 25 voix « pour » et 2 voix contre, approuve, le projet de budget primitif 2016 du service de l'assainissement.

Budget communal

14. Reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 24 voix « pour » et 3 abstentions, adopte, la reprise anticipée des résultats du service de la commune.

15. Budget primitif 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix « pour » et 5 voix contre, approuve le projet de budget primitif communal 2016.

Approbation des plans de financement investissements 2016

16. Mise en valeur des jardins de la mairie

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la mairie, il est judicieux de procéder à l'embellissement des jardins de la mairie.

Le montant des travaux est estimé à 5.000 € HT et il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire du sénateur Alain HOUPERT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 25 voix « pour », une voix contre et une abstention, approuve le plan de financement

17. Demande de subvention pour le programme d'investissement à l'école maternelle Matisse

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 25 voix « pour », une voix contre et une abstention, approuve le programme d'investissement 2016 pour l'école maternelle Matisse pour un montant estimatif de 22.549 € HT

18. Demande de subvention pour le programme d'investissement à l'école Anatole France

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le programme d'investissement 2016 pour l'école élémentaire Anatole France pour un montant estimatif de 7.917 € HT

19. Réhabilitation et mise en accessibilité du COSEC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité du COSEC pour un montant estimatif de 233.333 € HT

20. Réhabilitation des vestiaires des ateliers municipaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la réhabilitation des vestiaires des ateliers municipaux pour un montant estimatif de 16.666 € HT

21. Réhabilitation de la passerelle pont Germain

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 25 voix « pour », une voix contre et une abstention, approuve la réhabilitation de la passerelle Pont Germain pour un montant estimatif de 66.666 € HT

22. Réhabilitation du mur du cimetière

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la réhabilitation du mur du cimetière pour un montant estimatif de 41.000 € HT

Fonds de concours

23. Convention de versement d'un fonds de concours : réfection de la rue Anatole-France

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention bipartite, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les termes de la convention à venir avec la COVATI relative au versement d'un fonds de concours.

24. Fonds de concours SICECO

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'estimatif proposé par le SICECO et autorise le Maire à le signer.

Le Maire,
Thierry DARPIN

[Le procès-verbal de ce Conseil municipal sera consultable en mairie après son approbation](#)